



COMMUNE DE BELMONT-SUR-LAUSANNE
Municipalité

Belmont, le 15 octobre 2018

**Préavis No 05/2018
au Conseil communal**



BUDGET 2019

TABLE DES MATIERES

1.	PROPOS INTRODUCTIFS DE LA MUNICIPALITE	3
2.	PREAMBULE.....	4
3.	CHARGES DE FONCTIONNEMENT.....	5
3.1.	Centre par nature 30 – autorités et personnel.....	6
3.2.	Centre par nature 31 – biens, services, marchandises	7
3.3.	Centre par nature 32 – intérêts passifs	7
3.4.	Centre par nature 33 – amortissements	7
3.5.	Centre par nature 35 – remboursements, participations et subventions à des collectivités publiques	7
4.	REVENUS DE FONCTIONNEMENT	9
4.1.	Centre par nature 40 – impôts	9
4.2.	Centre par nature 42 – revenus du patrimoine.....	10
4.3.	Centre par nature 43 – taxes, émoluments, produits des ventes	10
4.4.	Centre par nature 44 – participation à des recettes cantonales sans affectation.....	10
4.5.	Centre par nature 45 – participations, remboursements de collectivités publiques.....	10
4.6.	Centre par nature 46 – autres participations et subventions	10
5.	DEPENSES D’INVESTISSEMENTS.....	10
6.	MODE DE FINANCEMENT – CASH-FLOW.....	11
7.	EVOLUTION DES CHARGES PAR DICASTERE – BUDGET 2019 / 2018 – COMPTES 2017	12
8.	CHARGES DE FONCTIONNEMENT BUDGET 2019 (2018)	12
9.	REVENUS DE FONCTIONNEMENT BUDGET 2019 (2018).....	13
10.	BUDGET DE FONCTIONNEMENT PAR DICASTERE	13
1.	Administration générale	13
2.	Finances	14
3.	Domaines et bâtiments	14
4.	Travaux.....	15
5.	Instruction publique et cultes.....	16
6.	Police, pompiers, protection civile.....	16
7.	Sécurité sociale.....	17
8.	Services industriels	20
11.	RESEAU D’EGOUTS ET D’EPURATION	22
12.	CAPITAL.....	22
13.	RECAPITULATION.....	22
14.	CONCLUSIONS.....	23
15.	FICHE TECHNIQUE PÉRÉQUATION	24
16.	TABLEAU DES EMPRUNTS.....	25

AU CONSEIL COMMUNAL DE BELMONT

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les membres du Conseil communal,

Conformément aux dispositions :

- de la Loi du 28 février 1956 sur les communes (art. 93 a),
- du règlement du 14 décembre 1979 sur la comptabilité des communes (art. 5 et 6) et au plan comptable qui en fait partie intégrante,
- du règlement du Conseil communal de Belmont (art. 91 à 96),

la Municipalité a l'honneur de soumettre à votre examen et à votre approbation le projet de budget pour l'année 2019.

1. PROPOS INTRODUCTIFS DE LA MUNICIPALITE

Etabli avec la rigueur coutumière, le budget 2019, qui prévoit des charges de l'ordre de CHF 25'727'100.00 et des recettes pour CHF 25'383'200.00, est un budget qui respecte les principes de ne dépenser que ce qui est strictement indispensable au bon fonctionnement du « ménage communal ». Il prévoit néanmoins quelques dépenses ponctuelles pour environ CHF 201'350.00, dont le détail figure sous point 2 « Préambule ». Bien que ces charges ne présentent en soi pas de caractère d'extrême urgence, les reporter ne ferait que « remettre à demain ce qui doit se faire aujourd'hui ». Néanmoins, la mise en œuvre de la RIE III-VD met à mal le budget 2019. L'augmentation de la participation de la commune aux charges de la péréquation et de la facture sociale progresse de près de CHF 800'000.00 de plus par rapport au budget 2018. L'augmentation de 2.5 points du taux d'imposition communal, dès 2019, permettra de faire face partiellement à ces charges transférées, non maîtrisables.

S'agissant de nos recettes, elles reposent principalement sur les impôts issus du revenu et la fortune des personnes physiques. Le calcul du budget 2019 tient compte de l'augmentation du taux d'imposition de 69.5 à 72 point d'impôts et de l'augmentation de la population. Une part de 6% environ, mais amputée de la moitié de sa valeur par le système péréquatif, provient des recettes conjoncturelles, à savoir les droits de mutations et les gains immobiliers, auxquels s'ajoute l'impôt sur les successions, d'un rendement généralement modeste à Belmont.

La base de calcul de nos recettes pour 2019 est déterminée par celles portées au budget 2018. La Municipalité a décidé de suivre la progression estimée par le canton, soit 3% pour le revenu et 7.8% pour la fortune des personnes physiques. Nous avons également pris en considération une augmentation de la population (+ 44 habitants), correspondant aux différents chantiers immobiliers en cours de finition et ceux qui verront leur finalisation en 2019. Le domicile fiscal du contribuable est celui au 31 décembre. Estimation 2019 = 3774 habitants (2018 au 15.10 = 3718 habitants).

Suite au bouclage des comptes 2017, nous avons reçu cet été le décompte final cantonal, nous imposant un supplément à payer de CHF 562'664.00 pour la péréquation directe, de CHF 308'607.00 pour la facture sociale et de CHF 7'077.00 pour la réforme policière, soit un total de CHF 878'348.00. Le total précité a été porté en diminution du montant de CHF 1'280'000.00, porté en transitoire dans nos comptes, lors de la clôture de notre exercice 2017. Notre fonds de régulation au bilan « péréquation », au solde initial de CHF 448'847.00 au 1er janvier 2018, est donc augmenté de la différence, soit CHF 401'652.00 (= 1'280'000 – 878'348). Pour plus de détail, merci de vous référer au préavis relatif à l'Arrêté d'imposition.

La fréquentation toujours plus intense de nos places d'accueil dans les structures pré et parascolaire, ainsi qu'au réfectoire scolaire, a pour conséquence une augmentation des coûts du personnel. Le budget 2019 est calculé au plus près de la « réalité du terrain », mais nous ne sommes pas à l'abri de « mauvaises surprises ».

2. PREAMBULE

Le budget de fonctionnement 2019 de la Commune de Belmont laisse apparaître **un excédent de charges présumé de CHF 343'900.00.**

	2019	2018	Ecart en CHF	en %
REVENUS	25'383'200	24'087'440	1'295'760	5.38
Prélèvements s/fonds et financements spéciaux	-46'700	-412'800		
Ecritures internes	-1'077'100	-1'087'500		
Revenus épurés*	24'259'400	22'587'140	1'672'260	7.40
CHARGES	25'727'100	23'993'470	1'733'630	7.23
Amortissements	-1'519'450	-1'258'700		
Attributions aux financements spéciaux	-601'050	-352'600		
Ecritures internes	-1'077'100	-1'087'500		
Charges épurées*	22'529'500	21'294'670	1'234'830	5.80
Excédent de charges (-) / revenus	-343'900	93'970	-437'870	

* Revenus et charges avec effets sur les liquidités.

Les projections que nous avons faites pour l'exercice 2019 prévoient un résultat de clôture déficitaire. Le tableau ci-dessous présente les charges spécifiques et uniques pour cet exercice. Ce type de charges existe dans chaque budget.

Liste des coûts spécifiques et uniques importants pour l'exercice 2019			
Comptes	Libellés	Montant en CHF	Commentaires
352.3141.00	Frais d'entretien du bâtiment	50'000.00	Remplacement luminaires classes et hall et rénovation des façades et peinture extérieure ancien collège
352.3141.00	Frais d'entretien du bâtiment	9'200.00	Remplacement des stores dans 3 classes
3542.3141.00	Frais d'entretien du bâtiment	9'650.00	Traitement charpente et bois contre les nuisibles Grange du Signal
358.3141.00	Frais d'entretien du bâtiment	63'000.00	Chemisage des tuyaux eau chaude et eau froide rouillés salle de gymnastique et remplacement des boutons poussoirs des douches
3591.3141.00	Frais d'entretien du bâtiment	6'000.00	Remplacement moteur ventilation Espace Cancoires
430.3142.00	Frais d'entretien (réseau routier, voirie, etc..)	40'000.00	Enrobé bitumeux nouvelles places de parc parallèles à la rte d'Arnier + marquage (parcelle Raiffeisen)
432.3155.08	Entretien tracteur Fendt -VD 690'872 - 11.2009	12'500.00	Remplacement lame à neige (CHF 4'000.00) et saleuse (CHF 8'500.00)
6100.3143.00	Entretien signalisation routière	5'000.00	Radar fixe préventif sur RC 773 (avant débouché ch.de la Cure)
7111.3141.00	Frais d'entretien du bâtiment	6'000.00	Réaménagement WC Nursery en local repas et installation barrière sur terrasse trotteurs (Espace Cancoires)
	Total	201'350.00	

Récapitulatif du nombre d'habitants pris en considération dans les différentes estimations du préavis	Nombre
Nombre d'habitants au 31.12.2017, chiffre pris en compte par le canton pour ses différentes prévisions de facturation en 2019	3662
Nombre d'habitants estimé à fin 2018	3730
Nombre d'habitants au 15.10.2018	3718
Nombre d'habitants estimé à fin 2019	3774

3. CHARGES DE FONCTIONNEMENT

(pages jaunes en fin de budget)

Les charges épurées augmentent de **CHF 1'234'830.00** (+5.8%) par rapport au budget 2018. Nous relevons ci-après l'évolution significative de certains comptes de charges. (+ de CHF 10'000.00, liste non exhaustive), soit :

CHARGES PAR NATURE - Variation à la hausse - Budget 2019 - Budget 2018		CHF
3011.00 à 3092.00	Traitements (principalement les Moussaillons)	+160'000
3114.01	Achats matériel d'exploitation	+30'500
3120.00	Achats électricité - eau	+19'500
3131.00	Achats de produits alimentaires	+12'200
3141.00	Entretien du bâtiment	+132'700
3142.00	Frais d'entretien (réseau routier, voirie etc...)	+79'000
3147.01	Frais d'entretien des terrains	+16'300
3155.08	Entretien tracteur Fendt (montant net)	+11'300
3185.00	Honoraires et frais d'études	+42'050
3189.02	Gestion administrative du comptage	+10'200
3192.01	Taxes eaux claires réseau routier	+42'600
3311.00	Amortissement ouvrage génie civil	+181'350
3312.02	Amortissement réseau et réservoir	+84'250
3515.00	Part. charges cantonales prévoyance	+729'250
3517.00	Participation déficit trafic régional	+42'550
3517.02	Part. déficit tl transports urbains	+16'000
3520.00	Participation à des charges d'autres communes	+212'900
3521.03	Part. charges réforme policière	+14'100
3522.00	Participation aux charges enseignement	+57'200
3662.00	Frais de transports et de repas	+12'650
3811.00	Attribution financements spéciaux épuration	+197'000
3813.00	Attribution financements spéciaux eau et électricité	+65'100

CHARGES PAR NATURE - Variation à la baisse - Budget 2019 - Budget 2018		CHF
3111.00	Achats mobilier, machines et équipements	-12'550
3114.00	Achats machines, matériel d'exploitation et d'entretien	-18'250
3123.04	Timbre amont "électricité"	-48'000
3124.00	Frais de chauffage	-11'200
3140.00	Frais d'extension du réseau	-174'300
3141.01	Nettoyage du bâtiment par entreprise	-13'900
3144.00	Frais d'entretien du réseau et collecteurs	-19'700
3145.00	Entretien des parcs	-21'350
3185.06	Honoraires et frais d'études	-10'000
3188.09	Ramassage et transport ordures ménagères	-29'300
3189.00	Travaux exécutés par des tiers	-15'300
3189.01	Travaux exécutés par des tiers - SIGIP	-20'000
3223.35 à 3223.54	Intérêts sur emprunts	-36'450
3290.00	Intérêts bonifiés sur avances / sur emprunts	-16'700
3526.02	Participation au SDEL (Schéma Directeur Est Lausannois)	-11'650
3665.00	Aides individuelles prévoyance sociale	-10'000
3811.01	Attributions aux financements spéciaux égouts	-17'800

3.1. Centre par nature 30 – autorités et personnel

(+ CHF 160'000)

Dans la limite de la classe et de la fonction de chacun, une annuité réglementaire sera, en principe, accordée. A l'instar des dernières années, aucune indexation n'est prévue pour 2019; l'indice des prix à la consommation considéré est celui à fin octobre de chaque année. En l'état, il ne devrait pas subir de modification par rapport à celui d'octobre 2014.

Le budget 2019 montre une augmentation de 0.5% du centre par nature 30 par rapport aux comptes 2017. Le budget 2019 est calculé au plus près des besoins du « terrain », dans le respect des lois et règlements en vigueur pour toutes les charges du pré et du parascolaire.

EQUIVALENT PLEIN TEMPS (EPT)		
	2019	2018
Grefe	3.4	3.4
Bourse	3	3
Service technique	4.4	4
Services extérieurs	4	4
Concierges (dès 2018, l'intendante des refuges est rattachée au service de conciergerie et non plus aux auxiliaires)	4.7	4.7
Organistes (selon taux activité paroisse)	1	1
Apprenti(e)s	6	7
CVE Les Mousaillons	12	12
UAPE	3.4	3.3
Total personnel fixe	41.9	42.4
Auxiliaires fixes (sans remplaçant(e)s)	4.4	4.4
Stagiaires	3	3
Total personnel EPT	49.3	49.8
Personnes physiques	68	69

3.2. Centre par nature 31 – biens, services, marchandises

(+ CHF 57'680)

A l'instar des années précédentes, la Municipalité continue d'opérer un contrôle scrupuleux de ces postes qui restent, pour une partie, de sa compétence ou réellement « maîtrisables ». Pour 2019, comme mentionné sous point 2, la Municipalité prévoit des travaux spécifiques sur cet exercice pour un montant total de CHF 201'350.00. Certains paramètres économiques, comme par exemple une hausse du prix des combustibles de chauffage, des frais de transports ou des matières premières, peuvent occasionner des charges supplémentaires non maîtrisables. Comme pour 2018, la Municipalité a demandé à l'ensemble de son personnel que ne soient portées au projet de budget 2019 que les dépenses indispensables.

Dans la continuité des exercices précédents, l'entretien du patrimoine communal (bâtiments, routes, trottoirs, places publiques, etc.) doit être le plus régulier possible, au risque de devoir entreprendre, par la suite, des travaux bien plus importants et plus onéreux. Conformément aux règlements sur la comptabilité des communes et du Conseil communal, les travaux et achats d'investissements unitaires de plus de CHF 50'000.00 figurent au plan des investissements. Pour 2019, aucun objet n'est actuellement identifié par la Municipalité.

3.3. Centre par nature 32 – intérêts passifs

(- CHF 50'650)

Les charges d'intérêts sont calculées sur le solde des emprunts à amortir sur le collège. La baisse des taux d'intérêts, lors des renouvellements d'emprunts, explique également la diminution des intérêts passifs.

L'emprunt de CHF 1'500'000.00 auprès des Retraites Populaires arrive à échéance le 29.06.2019; il sera partiellement ou entièrement renouvelé en fonction des estimations des besoins en trésorerie.

3.4. Centre par nature 33 – amortissements

(+ CHF 260'750)

Pour l'exercice 2019, nous n'avons budgété que les amortissements obligatoires. Il a également été pris en compte la première tranche d'amortissement de la RC 773, travaux qui se boucleront cette même année.

3.5. Centre par nature 35 – remboursements, participations et subventions à des collectivités publiques

(+ CHF 1'067'100)

Notre participation aux charges cantonales et à celles de tiers (autres organismes et associations de communes) représente, à elle seule, le **47.53%** des charges épurées 2019.

Evolution des charges cantonales et communales 2010 - 2019										
Années	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
en % des charges épurées	25	42	45	48	46	45.9	44.8	44.4	46.7	47.5

Centre par nature 351 et 352	Budget 2019	Budget 2018	Ecart en CHF	en %
Participation à des charges :				
- cantonales	5'342'950	4'555'850	787'100	17.28
- à d'autres communes	5'378'400	5'384'750	-6'350	-0.12
Participation totale	10'721'350	9'940'600	780'750	7.85
En % des charges épurées	47.59	46.68		

Notre participation provisoire pour 2019 à la facture sociale (calculée par le canton sur le nombre d'habitants à fin 2017 = 3662) se monte à CHF 3'902'473.00 (Fr. 3'150'863.00 en 2018, calculée par le canton sur le nombre d'habitants à fin 2016 = 3602), soit une augmentation de 23.85% entre 2018 et 2019.

Conformément aux dispositions légales en la matière, l'affectation de la moitié des recettes conjoncturelles est portée en diminution de la part de la facture sociale à charge de l'ensemble des communes. Le calcul pour Belmont est basé sur les montants encaissés (100%) en 2017 = CHF 1'008'665.45 (impôt sur les successions et donations = CHF 284'598.40, part à l'impôt sur les gains immobiliers = CHF 272'878.60 et droits de mutations = CHF 451'188.45).

Ceci veut dire que, dans le cadre de l'élaboration du budget, nous inscrivons dans les recettes conjoncturelles (comptes 210.4040.00, 210.4050.00 et 210.4411.00), le 100% des recettes estimées. Le 50% prélevé directement par le canton est inclus dans les montants de la facture sociale et se retrouve en charge dans notre budget (compte 720.3515.00).

Compte tenu de l'entrée en vigueur, au 1^{er} janvier 2019, des nouvelles dispositions modifiant la Loi sur les péréquations intercommunales (voir ch. 6 préavis no 4/2018 « Arrêté d'imposition pour les années 2019 - 2020 et 2021 »), la contribution nette de Belmont au fonds de péréquation (calculée par le canton sur le nombre d'habitants à fin 2017) se monte provisoirement pour 2019 à CHF 2'287'009.00 (budget 2018 = CHF 1'847'743.00, calculée par le canton sur le nombre d'habitants à fin 2017 ; comptes 2017 = CHF 2'055'383.00, comptes 2016 = CHF 1'822'453.00).

Le fonds prévoit un mécanisme de solidarité entre les communes pour la prise en charge partielle des dépenses communales, dépassant un plafond dans les domaines des transports, routes et d'exploitation forestière. À ce titre, Belmont reçoit de ce même fonds, le montant provisoire de CHF 414'340.00 (CHF 603'100.00 au budget 2018) – (cf. fiche technique péréquation en annexe).

Les chiffres définitifs relatifs au compte de péréquation, ainsi qu'à la facture sociale, ne seront connus qu'à la fin de l'été 2020. Les acomptes 2019 sont basés sur les rendements d'impôts 2017; ils vont donc varier le moment venu, en fonction des résultats réels.

Pour plus d'informations, nous intégrons sous point 15 de ce préavis, la fiche technique concernant Belmont, éditée par le canton «Acomptes Péréquation 2019 et réforme policière », reçue le 28 septembre 2018. Nous vous rendons attentifs que si le préavis reprend les chiffres de la fiche précitée, le budget est adapté au nombre d'habitants estimé par la Municipalité au 31 décembre 2019 (fiche technique péréquation : 3'662 hab; notre budget : 3'774 hab.).

4. REVENUS DE FONCTIONNEMENT

(pages jaunes en fin de budget)

Les revenus **épurés** augmentent de **CHF 1'672'260.00** (+7.40%) par rapport au budget 2018.

L'estimation des recettes fiscales des personnes physiques et morales n'est pas chose aisée ; elle dépend non seulement de l'état de la conjoncture économique, mais également de l'avancement des taxations fiscales. Afin d'avoir une ligne directrice conforme aux prévisions cantonales, nous avons, pour le budget 2019, tel que le canton, tenu compte d'une augmentation de 3% des impôts sur le revenu, et de 7.8% sur la fortune, par rapport au budget 2018.

L'augmentation du taux d'imposition qui est proposée dans le préavis d'arrêté d'imposition 2019 a été intégrée dans le calcul des recettes de l'impôt.

4.1. Centre par nature 40 – impôts

(+ CHF 1'450'800)

La prévision de l'impôt sur le revenu des personnes physiques repose notamment sur le budget 2018, majoré de 3%, selon la méthode de calcul utilisée par l'Etat pour ses prévisions budgétaires 2019, et augmentée de la population estimée à fin 2019, soit 3774.

Quant à l'impôt sur la fortune des personnes physiques, les renseignements fournis par le canton invitent à tenir compte d'une majoration potentielle de 7.8% pour le budget 2019. Le budget 2018 a servi de base à nos estimations. Il a été augmenté du nombre d'habitants supplémentaires estimé à fin 2019.

Evolution des taux d'imposition de 2015 à 2019

Années	Taux Belmont	Taux Vaud	Total
2015	69.5	154.5	224
2016	69.5	154.5	224
2017	69.5	154.5	224
2018	69.5	154.5	224
2019	72.0	154.5	226.5

Le taux communal de 72 points est pris en considération au 1er janvier 2019.

Nous rappelons que la nouvelle loi sur les péréquations intercommunales, adoptée le 13 septembre 2016 et qui entrera en vigueur au 1^{er} janvier 2019, représente, pour Belmont, une charge additionnelle de CHF 780'750.00 par rapport au budget 2018, soit l'équivalent de 4 points d'impôts !

Désignation	Budget 2019	Budget 2018	Ecart 19/18		Comptes 2017
			en CHF	en %	
Coefficient communal	72	69.5			69.5
Impôt sur le revenu des personnes physiques (PP)*	11'814'300.00	10'884'250.00	930'050.00	8.54	10'456'519.57
Impôt sur la fortune des PP*	2'035'000.00	1'750'750.00	284'250.00	16.24	1'768'091.96
Impôt à la source (sans les frontaliers)	242'100.00	122'400.00	119'700.00	97.79	232'569.73
Impôt sur la dépense (étrangers)	47'550.00	108'800.00	-61'250.00	-56.30	45'845.80
Impôt sur le bénéfice des personnes morales (PM)	100'000.00	231'500.00	-131'500.00	-56.80	150'077.40
Impôt sur le capital des PM + immeubles des PM	17'700.00	31'500.00	-13'800.00	-43.81	17'673.45
Total	14'256'650.00	13'129'200.00	1'127'450.00		12'670'777.91
Impôt foncier (non lié au taux d'imposition)	1'350'000.00	1'350'000.00	-	-	1'251'240.85
Valeur du point d'impôt communal (base calcul VD)	192'052.00	187'043.00			187'043.00

* Tient compte de l'augmentation prévue par le canton de 3% et 7.8%

4.2. Centre par nature 42 – revenus du patrimoine

(+ CHF 205'410)

Cette augmentation est due principalement au nouveau règlement sur la distribution et l'évacuation des eaux, entré en vigueur au 1^{er} février 2017.

4.3. Centre par nature 43 – taxes, émoluments, produits des ventes

(- CHF 134'300)

La prévision budgétaire 2019 a été établie en prenant en considération les résultats 2017 relatifs à la péréquation et à la facture sociale, augmentés du nombre d'habitants.

4.4. Centre par nature 44 – participation à des recettes cantonales sans affectation

(+ CHF 33'600)

La prévision budgétaire 2019 a été établie en prenant en considération les résultats 2017 relatifs à la péréquation et à la facture sociale, augmentés du nombre d'habitants.

4.5. Centre par nature 45 – participations, remboursements de collectivités publiques

(- CHF 142'000)

La diminution est due au retour de la péréquation suite au résultat de 2017. Pour rappel, le fonds de péréquation prévoit un mécanisme de solidarité entre les communes pour la prise en charge partielle des dépenses communales dépassant un plafond dans les domaines des transports, routes et d'exploitation forestière.

À ce titre, Belmont recevra de ce même fonds, en déduction de ses acomptes, le montant provisoire de CHF 414'340.00 (cf. fiche technique péréquation en annexe).

4.6. Centre par nature 46 – autres participations et subventions

(+ CHF 258'750)

L'augmentation provient, d'une part, du taux de subvention de la FAJE pour l'année 2019, qui passe de 27% à 30% du salaire du personnel éducatif, et d'autre part d'un budget 2018 sous-évalué.

5. DEPENSES D'INVESTISSEMENTS

(page rose en fin de budget)

Les besoins financiers pour les dépenses d'investissements, prévues pour 2019, s'élèvent à CHF 1'979'540.00. Ils concernent les travaux de la RC773, les ponts sur la Paudèze et CHF 500'000.00 pour des investissements à ce jour non-identifiés. Il appartiendra au Conseil communal de se prononcer sur ce dernier montant, par le biais de préavis déposés en temps utile. Le plan d'investissements sera remis à jour lors du bouclage des comptes 2018.

6. MODE DE FINANCEMENT – CASH-FLOW

Pour cet exercice, nous observons une marge de financement des dépenses courantes de **CHF 1'729'900.00** (autofinancement). Pour 2018, il était prévu une marge d'autofinancement de CHF 1'292'470.00.

Un bon niveau d'autofinancement permet en premier lieu de financer le « ménage courant », puis de couvrir les investissements et enfin, de diminuer la dette.

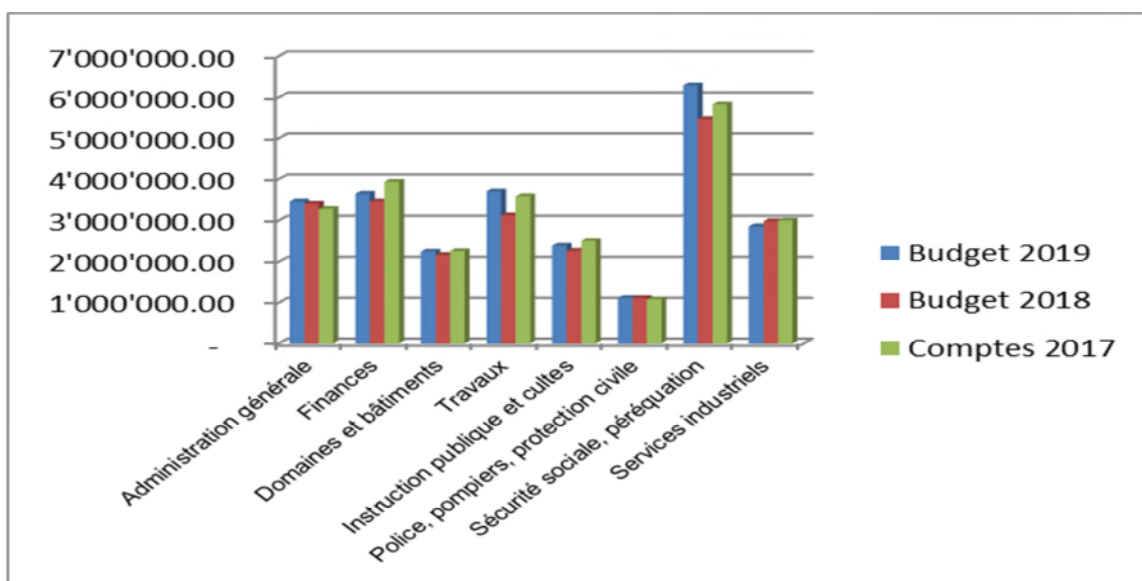
DETERMINATION DE LA MARGE D'AUTOFINANCEMENT	CHF
Excédent de charges	-343'900
+ charges sans influence sur les liquidités	
33 Amortissements	1'519'450
38 Attributions aux fonds et financements spéciaux	601'050
39 Imputations internes	1'077'100
./. revenus sans influence sur les liquidités	
48 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	-46'700
49 Imputations internes	-1'077'100
AUTOFINANCEMENT – CASH-FLOW	1'729'900
Dépenses nettes d'investissements	1'979'540
SORTIE PREVISIBLE DE FONDS	-249'640

Le besoin en trésorerie sera couvert par la marge d'autofinancement, les rentrées fiscales, ainsi que par le renouvellement, peut-être partiel, de l'emprunt de 1.5 mio (échéance 29.06.2019). Au moment de l'établissement de ce budget, un besoin de trésorerie a été identifié pour la fin de l'année 2018, respectivement le premier semestre 2019. Un emprunt à terme fixe de maximum CHF 1 million est actuellement en cours d'évaluation.

La situation des emprunts (se trouvant à la fin de la présente brochure) fait état d'un endettement prévisible brut au 31 décembre 2018 de **CHF 35'500'000.00, inclus emprunt de 1 mio à court terme** (CHF 33'850'000.00 net inclus emprunt de 1 mio à court terme et amortissements emprunts CS de CHF 175'000.00 depuis 2013, soit 6 ans = CHF 1'050'000.00 et PostFinance de CHF 120'000.00 depuis 2014, soit 5 ans = CHF 600'000.00).

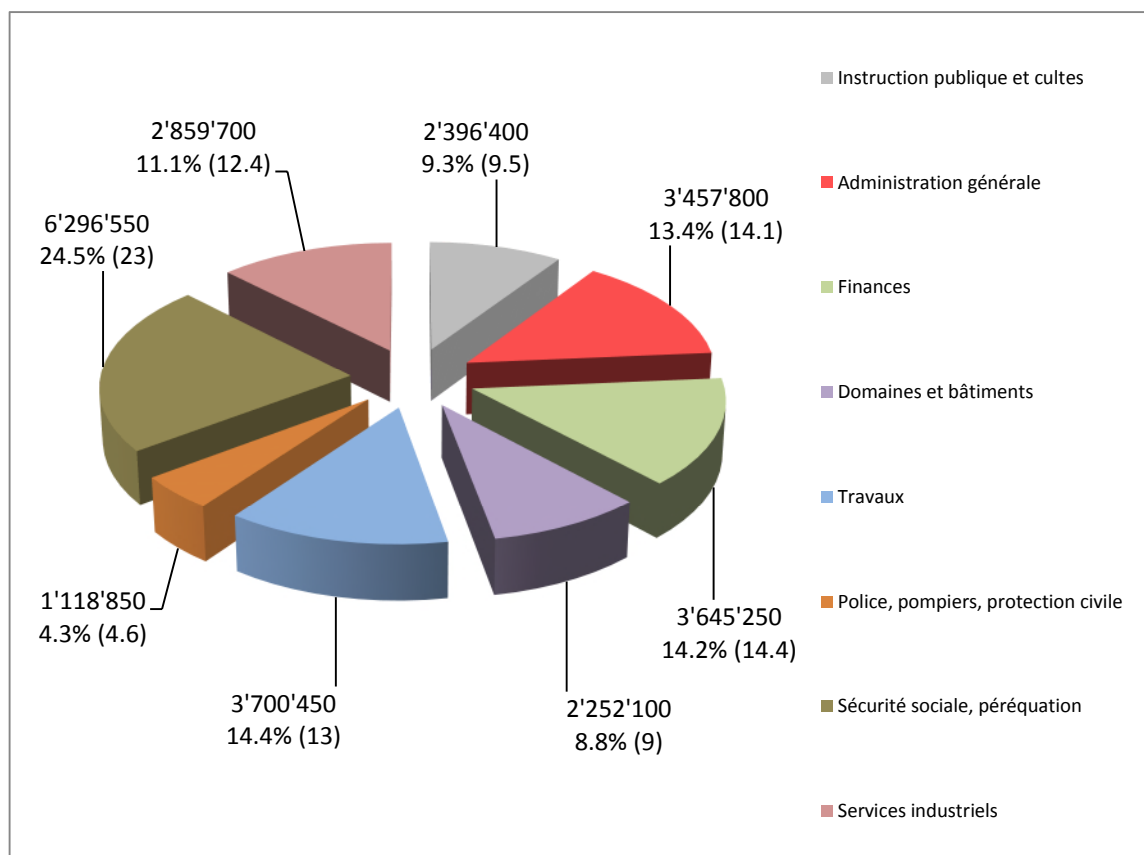
Pour rappel, le plafond d'endettement pour la législature 2016 à 2021, qui a été adopté en séance du Conseil communal le 16 février 2017, a été fixé à **CHF 41'000'000.00**, tenant compte des éléments mentionnés dans le préavis y relatif.

7. EVOLUTION DES CHARGES PAR DICASTERE – BUDGET 2019 / 2018 – COMPTES 2017



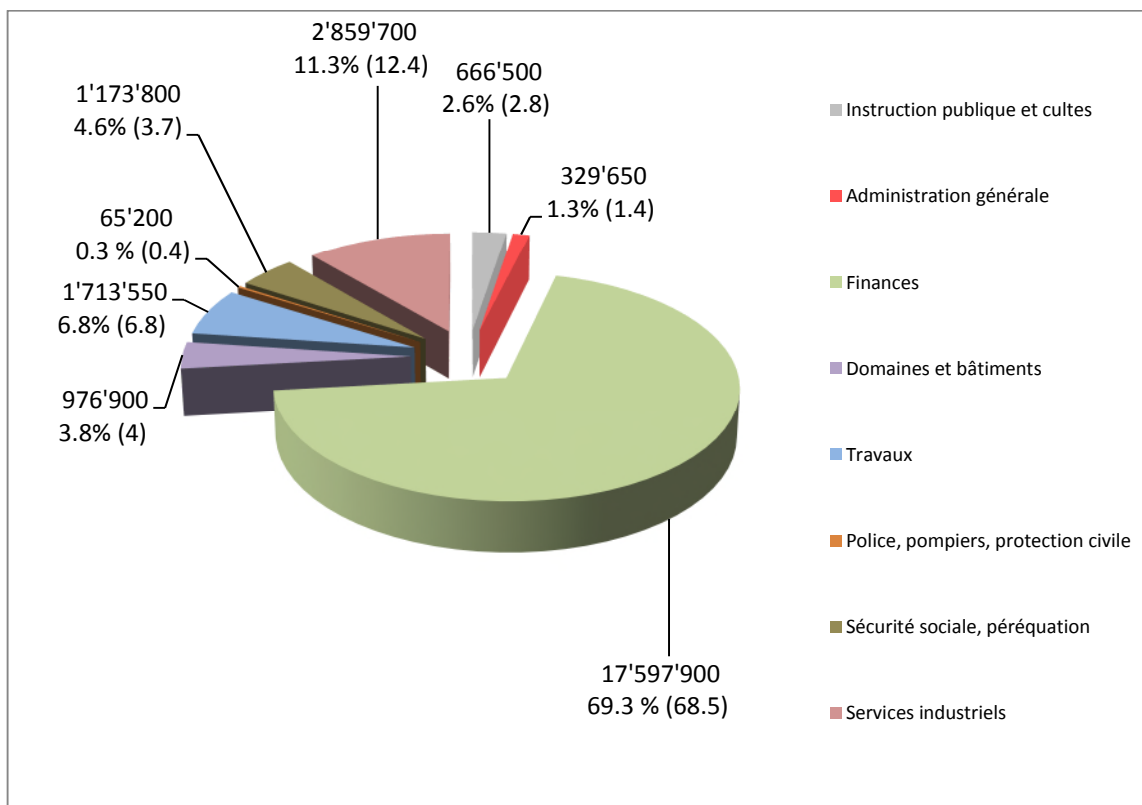
8. CHARGES DE FONCTIONNEMENT BUDGET 2019 (2018)

Les charges sont les totaux du budget (en francs) et en % par dicastère



9. REVENUS DE FONCTIONNEMENT BUDGET 2019 (2018)

Les revenus sont les totaux du budget (en francs) et en % par dicastère



10. BUDGET DE FONCTIONNEMENT PAR DICASTERE

1. Administration générale

110. Administration

Le nouveau plan de prévoyance du personnel, accepté lors de l'assemblée générale de la CIP (Caisse Intercommunale de Pension) de septembre 2017, entre en vigueur en 2019. Les modifications qui interviennent sont :

- la pérennisation de la part patronale de 3% pour la recapitalisation de la caisse = 19%
- la part à charge de l'employé de 9% en 2019, 9.5% en 2020 et 10% en 2021.

Le budget 2018 comportait les charges salariales d'un poste d'apprenti(e) employé(e) de commerce 3ème année et le versement d'une prime pour années de service.

150. Affaires culturelles et loisirs

Comme le prévoit la LEM (Loi sur les écoles de musique), notre participation à la FEM (Fondation pour l'enseignement de la musique) pour 2019, reste fixée à CHF 9.50 par habitant.

180. Transports publics

La participation de la commune au déficit du trafic régional (fixée par le canton) augmente de 20% par rapport au budget 2018, et de 25% par rapport aux comptes 2017.

Celle relative au trafic urbain (agglomération) augmente de 1.6% par rapport au budget 2018, et de 7.35% par rapport aux comptes 2017.

190. Service informatique

Le budget 2019, établi sur la base des informations du BIP (Bureau Informatique de Pully), ne prévoit pas de travaux spécifiques en 2019, sauf le remplacement du logiciel de gestion des procès-verbaux de la Municipalité (car le logiciel actuel des PV « Xpertmeeting » est le seul programme qui tourne encore sous Lotus Notes et qui oblige à conserver Lotus Notes bien qu'il n'y a plus de mise à jour effectuées, ni sous « Xpertmeeting » ni sous Lotus Notes) et l'acquisition de tablettes numériques afin que la Municipalité puisse travailler en direct sur les objets qui lui sont soumis (réduction des documents papier).

Les études prévues en 2016 pour la GED (Gestion Electronique des Documents) ont été menées à bien, et le Conseil communal de Pully a validé le projet. La mise en œuvre pour la commune de Belmont a été reportée en 2020.

2. **Finances**

210. Impôts

Depuis l'année 2011, nous subissons les effets de la nouvelle péréquation, de laquelle découle le prélèvement du 50% des impôts conjoncturels (droits de mutation, impôts sur les successions et gains immobiliers) qui sont directement portés en diminution de la part de la facture sociale à charge des communes.

Notre estimation est basée sur le budget 2018, ramenée au nombre d'habitants supputé à fin 2019, et tient compte de l'augmentation du taux d'imposition de 2,5 points supplémentaires.

Les montants inscrits au titre des impôts sur le revenu et la fortune des personnes physiques prennent en compte une augmentation de 3% des impôts sur le revenu et de 7.8% des impôts sur la fortune (idem que le canton), ainsi que l'augmentation de la population.

220. Service financier

Les différences de budget, entre 2018 et 2019, s'expliquent par des intérêts calculés sur le solde des emprunts après amortissement, et l'augmentation de notre participation à la péréquation, suite à l'entrée en vigueur de la nouvelle loi au 1er janvier 2019, qui instaure un palier d'écêtement supplémentaire, pour les communes qui se situent entre 100% et 120% de la moyenne cantonale. Ceci représente pour Belmont une nouvelle charge estimée à CHF 367'698.00 (cf. fiche technique péréquation en annexe).

Le fonds de péréquation prévoit un mécanisme de solidarité entre les communes pour la prise en charge partielle des dépenses communales dépassant un plafond dans les domaines des transports, des routes et d'exploitation forestière. À ce titre, Belmont recevra de ce même fonds, le montant provisoire de CHF 414'340.00 (CHF 603'100.00 au budget 2018) (cf. fiche technique péréquation en annexe).

3. **Domaines et bâtiments**

L'augmentation des charges de ce dicastère s'explique par le fait que, pour le budget 2019 comme pour les précédents, la Municipalité n'engage que les dépenses indispensables au bon fonctionnement et à l'entretien des bâtiments communaux.

Les frais d'entretien du collège et de la salle de gymnastique sont en augmentation suite à la poursuite des travaux entrepris en 2016 et 2017 (repoussés en 2018) mais qui doivent être faits (réfection peinture, remplacement luminaires, chemisage tuyaux eau chaude et eau froide, remplacement boutons poussoir douches), de même que pour la Grange du Signal, où nous devons intervenir pour traiter la charpente contre les insectes nuisibles.

Pour rappel, les charges d'amortissement des emprunts ainsi que les charges d'intérêts issus de la construction de la 3^{ème} étape du Collège, sont intégrées sous les rubriques concernées du Collège.

4. Travaux

420. Urbanisme

Belmont participe cette année à deux études « Développement du réseau des transports publics » et « Etat des lieux détaillé du stationnement dans l'Est lausannois » ainsi qu'à la stratégie de communication du SDEL (Schéma Directeur de l'Est Lausannois). Ces trois points représentent un montant de CHF 16'450.00. Il est à relever que ces études sont des compléments et un report de celles prévues au budget 2018.

Une réserve est inscrite pour des études diverses et imprévues de CHF 7'150.00, portant le total du budget des études à CHF 23'600.00.

Le tableau ci-dessous démontre que les comptes du SDEL sont souvent inférieurs au budget, principalement par le report des études dans le temps, mais aussi par une bonne maîtrise des coûts de fonctionnement.

Années	2015	2016	2017	2018	2019
Budget	85'350.00	83'000.00	70'400.00	78'550.00	66'900.00
Comptes	24'553.85	31'004.50	41'966.45		

430. Route

Pour 2019, est prévu l'enrobé bitumeux et le marquage des nouvelles places parc, parallèles à la rte d'Arnier (parcelle Raiffeisen), afin de satisfaire les besoins croissants de stationnement de courte durée, principalement des parents.

Le budget 2019 prévoit également le début de l'amortissement des travaux de la RC 773.

432. Véhicules

Nous devons remplacer la saleuse et la lame à neige du tracteur Fendt.

433. Eclairage

Le budget 2019 prévoit le contrôle de candélabres, comme le demande l'ordonnance sur les lignes électriques, pour continuer le suivi entrepris en 2018. Le remplacement de 5 candélabres est également prévu.

440. Parcs, promenades et cimetière

L'année 2019 n'apporte pas de commentaire particulier.

450. Ordures ménagères et déchets

Le budget 2019 reprend les bases des comptes 2016-2017-2018, qui sont les exercices référence des coûts réels de la gestion des déchets.

L'augmentation de la taxe forfaitaire individuelle de CHF 10.00 en 2018 = CHF 96.00, ne nous apporte pas encore de résultat lors de l'élaboration du budget 2019 ; mais ce dernier en tient compte.

5. Instruction publique et cultes

510. Enseignement primaire

Les frais de transport pour les élèves du primaire sont calculés sur la base des prévisions budgétaires de CarPostal, elles-mêmes calculées en fonction des kilomètres et du temps de travail, ainsi que des courses supplémentaires, issues de la nouvelle organisation scolaire.

511. Unité d'accueil pour écoliers (UAPE)

Le budget 2019 tient compte des charges supplémentaires liées à l'augmentation croissante des demandes des parents pour la prise en charge de leurs enfants. Les recettes, quant à elles, ont été évaluées avec prudence et intègrent également la charge supplémentaire induite par l'ouverture le mercredi après-midi, dès la rentrée en été 2019

Nombre d'enfants inscrits :

ANNEE	REFECTOIRE/PIQUE-NIQUE	UAPE I-II-III	TOTAL
2015	116/13	93	222
2016	117/16	92	225
2017	103/25	109	237
2018	97/24	115	236

512. Réfectoire scolaire

Le réfectoire scolaire a trouvé son rythme de croisière et n'apporte pas de commentaire particulier, sauf à être très sollicité.

520. Enseignement secondaire

Le budget 2019 n'apporte pas de commentaire particulier; il a été calculé en fonction des informations transmises par la Direction des écoles secondaires de Pully.

570. Camps scolaires

Pour 2019, 6 camps scolaires, pour les enfants scolarisés à Belmont, nous ont été annoncés.

6. Police, pompiers, protection civile

610. Corps de police et signalisation

Le budget 2019 de l'ASEL (Association Sécurité Est Lausannois) a été accepté par le Comité de direction dans sa séance du 25.09.2018. Il est conforme à la grille de répartition de la convention liant les 4 communes. Il sera soumis au Conseil intercommunal, lors de la séance du 20 novembre 2018.

650. Défense contre l'incendie

Le budget 2019 du SDIS OUEST-LAVAUX a été accepté par la Commission consultative, lors de sa séance du 04.09.2018. La Municipalité l'a accepté dans sa séance du 19.09.2018.

660. Protection civile

Le budget 2019 de l'ORPCi Lausanne-Est a été accepté par le Comité de Direction (CoDir) dans sa séance du 03.09.2018, avant d'être soumis aux Exécutifs communaux; notre Municipalité l'a accepté dans sa séance du 12.09.2018.

La nouvelle organisation régionale, issue du préavis no 01/2018 « Fusion ORPC Lavaux-Oron – Adoption des statuts de l'Association intercommunale de l'ORPC du district Lavaux-Oron », ne déploiera ses effets que courant 2019. En effet, avant la mise en œuvre de la fusion des trois organismes, moult tâches sont en cours de réalisation (statut du personnel, équipements du futur centre administratif, futur budget de fonctionnement, etc.).

Au vu des éléments précités, décision a été prise de maintenir les chiffres 2018 dans le cadre du budget 2019.

7. Sécurité sociale

711. Centre de Vie Infantile « Les Moussaillons »

Comme pour les dernières années, le budget 2019 a été établi sur la base des éléments connus à ce jour. Vous trouverez, ci-dessous, les comparatifs des 3 dernières années (inclus participation FAJE sur salaires personnel éducatif).

CVE TABLEAU DES CHARGES BRUTES ET NETTES

	2017	2018	2019
Résultat des comptes (charges - revenus)	848'926.55	849'500.00	948'900.00
Participation FAJE	311'623.00	167'600.00	371'550.00
SOUS-TOTAL	537'303.55	681'900.00	577'350.00
Participation OFAS (aide au démarrage)	79'865.75	-	-
Correctifs subventions FAJE années précédentes	91'635.00	-	-
Total NET	365'802.80	681'900.00	577'350.00

Les besoins en personnel ont été revus, et certains contrats modifiés à la hausse, afin de faire face aux besoins. Une augmentation de 4% de la masse salariale du compte 7111.3011.00, par rapport au budget 2018 sous-évalué, est justifiée par le fait qu'une part des salaires du personnel fixe manquant dans les effectifs était compensé par du personnel de remplacement et comptabilisé comme tel.

Il a également été inscrit au budget, sous la rubrique 7111.3011.02, un montant de CHF 100'000.- pour le personnel de remplacement, au vu des résultats au 15.10.2018 qui montrent un taux d'absences (maladie principalement) toujours très élevé en 2018, bien que meilleur par rapport à 2017.

Nous mettons en œuvre des solutions pour identifier la raison de ce taux d'absences, mais il est extrêmement difficile de trouver un lien commun entre les absences de courte durée du personnel des Moussaillons.

Ces « petites périodes » d'absence sont, dans un premier temps, compensées par le personnel en place, qui assure le remplacement. Mais cela devient très vite problématique du fait que, suivant la qualification de la personne malade et le nombre d'enfants à gérer, il n'y a plus assez de personnel qualifié répondant aux normes officielles. De plus, comme le personnel « fixe » travaille à temps partiel, il est très difficile de remplacer quelqu'un d'absent sur plus que quelques heures.

Le budget 2019 de fonctionnement du CVE Les Moussaillons, sans les salaires, reste tout à fait dans la politique du besoin nécessaire et non du besoin de confort.

Il est à relever que la participation des parents reste toujours un élément très difficile à estimer, puisque nous ne connaissons pas à l'avance la capacité financière de ceux-ci.

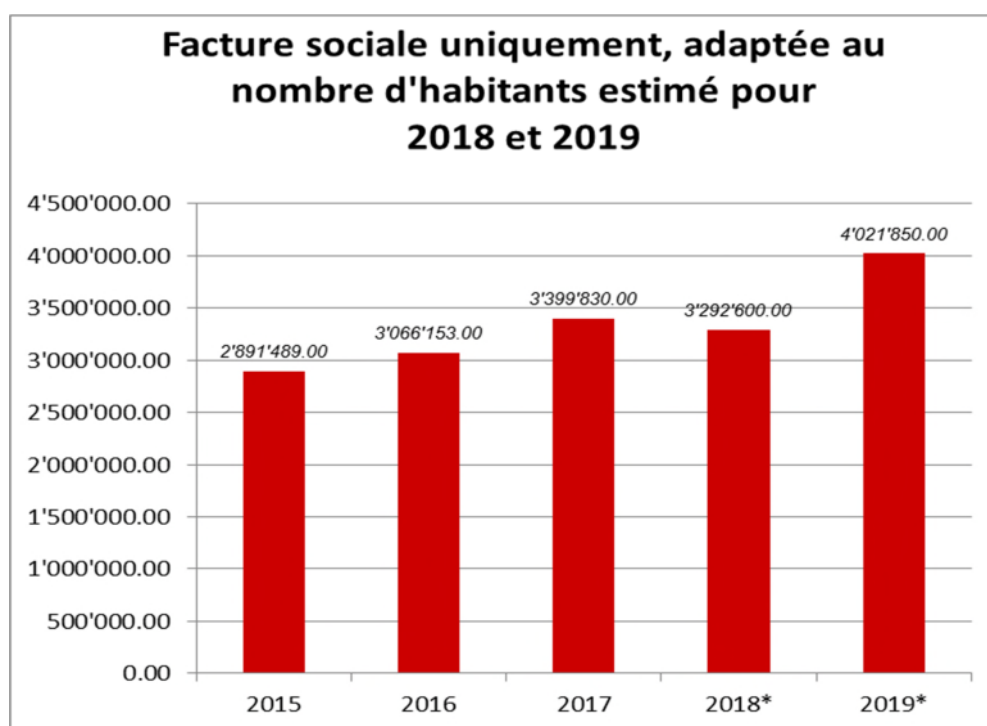
Pour l'année 2019, la FAJE (Fondation d'Accueil de Jour de l'Enfance) versera une subvention de l'ordre de 30% du salaire du personnel éducatif contre 27% en 2018. Cela représentera une augmentation de l'ordre de CHF 46'700.- supplémentaire de subvention (basé sur le budget 2018 de la FAJE).

La Municipalité reste très vigilante sur la gestion du CVE Les Moussaillons et ne manquera pas d'informer le Conseil communal sur son évolution.

720. Prévoyance sociale

Evolution de la facture sociale et de la péréquation, incluses les adaptations conjoncturelles estimées pour 2018 et 2019 :

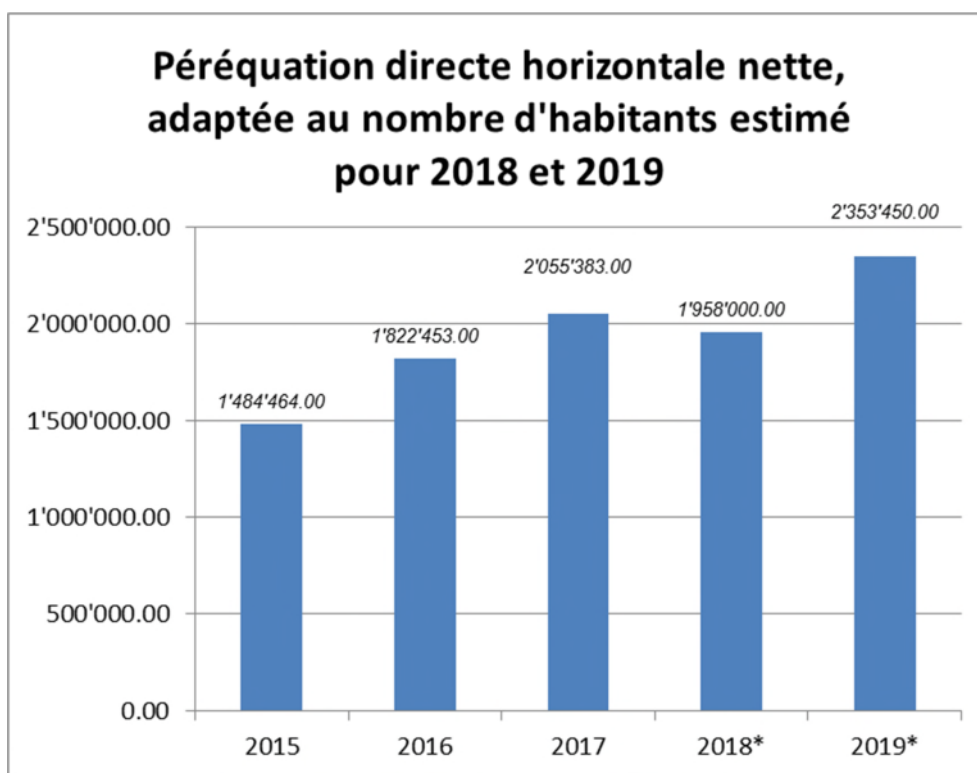
Facture sociale *estimation				
Années	Participation aux charges cantonales, prévoyance sociale	En francs par habitant	En point d'impôts par habitants	Nombre d'habitants
	Compte n°			
	720.3515.00			
2015	2'891'489.00	802.75	18.21	3602
2016	3'066'153.00	860.31	17.63	3564
2017	3'399'830.00	928.41	19.02	3662
2018*	3'292'600.00	882.73	17.60	3730
2019*	4'021'850.00	1'065.67	20.94	3774



2018* et 2019* budgets prévisionnels

2018 : un supplément nous sera facturé en été 2019. Le montant est actuellement inconnu.

Péréquation *estimation				
Années	Péréquation directe horizontale nette	En francs par habitant	En point d'impôts par habitants	Nombre d'habitants
	Comptes n°			
	220.3520.00+ 220.4520.00			
2015	1'484'464.00	412.12	9.35	3602
2016	1'822'453.00	511.35	10.48	3564
2017	2'055'383.00	561.27	11.50	3662
2018*	1'958'000.00	524.93	10.47	3730
2019*	2'353'450.00	623.60	12.25	3774

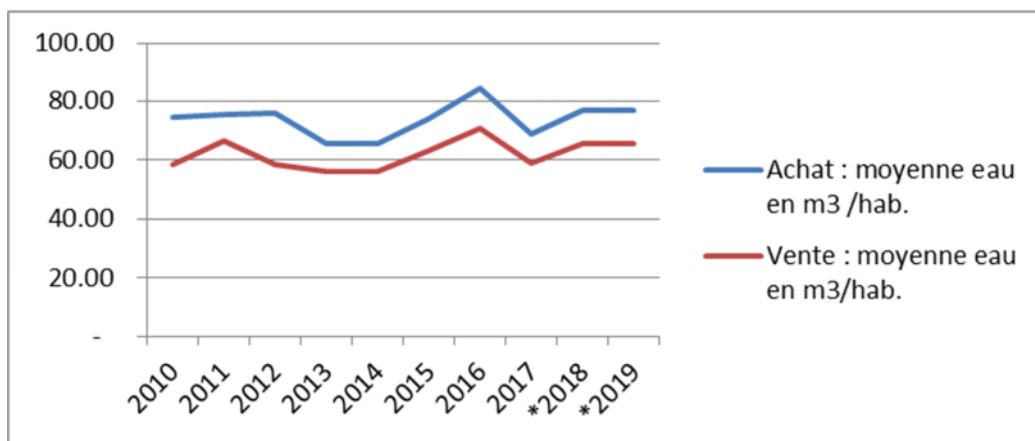


2018* et 2019* budgets prévisionnels

2018 : un supplément nous sera facturé en été 2019. Le montant est actuellement inconnu.

8. Services industriels

811. Service des eaux



*estimation

Années	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	*2018	*2019
Prix m3	2.50	2.50	2.65	2.65	2.65	2.65	2.80	2.80	2.80	2.80

*estimation

La différence entre les 2 courbes représente les pertes (fuites) et les relevés des compteurs à des périodes annuelles différentes. Pour rappel, le prix de l'eau en 1999 était de CHF 3.30/m3.

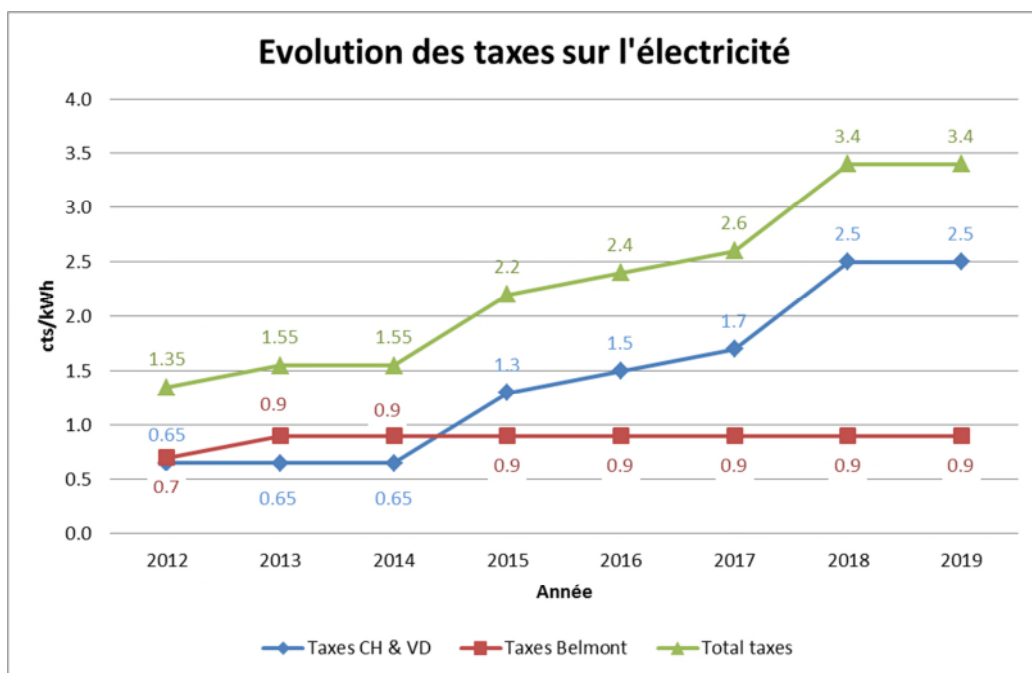
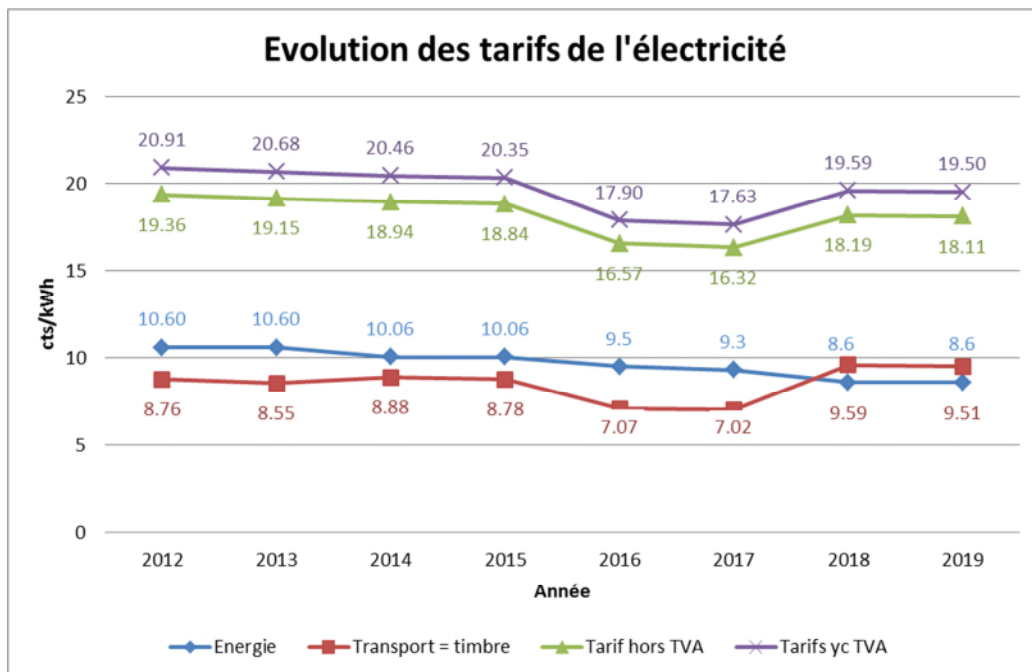
Notre règlement sur la distribution de l'eau potable et la nouvelle structure de taxes ont été validés par le Conseil communal, lors de sa séance du 26 mai 2016. Ce dernier prévoit, dès le 01.02.2017, une nouvelle structure des taxes qui se répartit comme suit :

- - une taxe de raccordement unique calculée sur le nombre d'unités,
- - une taxe annuelle se composant d' :
 - une taxe d'abonnement,
 - une taxe de consommation,
 - une location de compteur.

Nous avons, pour le budget 2019, pris en considération l'augmentation de la population.

820. Service électrique

Le budget 2019 présente un résultat équilibré, comme l'exige la Loi fédérale sur l'approvisionnement électrique (LaPEI) (suppression du bénéfice sur la valeur théorique réseau).



11. RESEAU D'EGOUTS ET D'EPURATION

Le nouveau règlement communal sur l'évacuation et le traitement des eaux, entré en vigueur en le 1er février 2017, prévoit les taxes annuelles suivantes :

Taxes annuelles pour les eaux usées	Critères	Unités	Prix HT
Part fixe (abonnement)	Par raccordement	CHF	60.00
Part variable	m ³ consommés et épurés	CHF/m ³	1.55
Taxes annuelles pour les eaux claires			
Taxe variable	Surface imperméable	CHF/m ²	0.45

Ces taxes restent inchangées pour l'année 2019.

12. CAPITAL

Le compte capital présente un solde au 01.01.2018	CHF	958'366.15
Bénéfice 2018 budgété	<u>CHF</u>	<u>+93'970.00</u>
Capital estimé au 01.01.2019	CHF	1'052'336.15
Perte 2019 budgétée	<u>CHF</u>	<u>-343'900.00</u>
Capital supputé au 01.01.2020	<u>CHF</u>	<u>708'436.15</u>

13. RECAPITULATION

Selon une règle constante, l'établissement du budget 2019 a été réalisé avec la plus grande rigueur. Chaque projet de dépenses, dont la décision incombe à la Municipalité, a fait l'objet d'une analyse en pertinence. En cas de doute, le personnel des services concernés a été consulté, avant notre détermination. Nous relevons avec satisfaction que les demandes qui nous sont transmises par nos collaboratrices et collaborateurs le sont avec la notion « d'économie » omniprésente. Nous tenons ici à les en remercier.

S'agissant des produits, ceux-ci ont été calculés avec la même rigueur que celle relative aux charges. Le calcul de l'impôt sur les personnes physiques a fait l'objet d'une approche qui prend en considération l'augmentation proposée par le canton, ainsi que l'augmentation de la population. Nous avons également tenu compte des effets supplémentaires de notre participation à la péréquation et la facture sociale 2019, suite à l'entrée en vigueur de la nouvelle loi.

La stabilisation entre produits et charges **maîtrisables** provient, d'une part, de la rigueur avec laquelle la Municipalité gère son budget, et d'autre part, des effets du résultat des négociations financières entre le canton et les communes. L'accroissement prévisionnel des revenus pour 2019 provient de l'augmentation du taux d'imposition de 2,5 points d'impôts afin de faire face aux charges **non maîtrisables** engendrée par la nouvelle péréquation et l'augmentation de notre participation à la facture sociale. C'est une donnée essentielle pour pouvoir faire face à l'augmentation constante des charges transférées par le canton, et de la péréquation intercommunale, charges sur lesquelles ni le Conseil communal, ni la Municipalité, n'ont prise.

14. CONCLUSIONS

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

Le Conseil communal de Belmont-sur-Lausanne,

- vu le préavis N° 05/2018 du 15 octobre 2018,
- ouï le rapport de la Commission des finances,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

d é c i d e

1. d'adopter le budget communal pour l'exercice 2019, tel que présenté.

Le Municipal des finances
G. Muheim

Approuvé par la Municipalité dans sa séance du 7 novembre 2018.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic

La Secrétaire

G. Muheim

I. Fogoz

Annexes :

dans le présent préavis : Fiche technique péréquation
Tableau des emprunts

document à part : Budget 2019

15. Fiche technique péréquation

Contrairement à notre budget, la fiche technique n'est pas adaptée au nombre d'habitants.

Péréquation, Acomptes 2019			MONTANTS ADAPTES
Belmont-sur-Lausanne			PORTES AU BUDGET 2019
Population : 3662		N° OFS : 5581	Population : 3774
Taux : 69.5		Point impôt communal : 192052	
		Point impôt écrêté : 192052	
PEREQUATION INDIRECTE (facture sociale)			
Prélèvements conjoncturels			
Recettes conjoncturelles (DM+GI+Succ.)	504'333		
Frontaliers	599	504'932	
Ecrêtage			
Nombre de points		367'698	
Répartition solde après prélèvements			
Nombre de points à répartir 15.78			
Montant à charge de la commune		3'029'844	
Total de la facture sociale	(720.0.3515.00)	3'902'474	4'021'850
PEREQUATION DIRECTE			
Population		-1'142'044	-1'176'972
Solidarité		-	
Dépenses thématiques	(220.0.4520.00)		
Transports	-414'340		
Fôrets	-	-414'340	-430'550
Plafonnements			
Effort	-		
Aide	-		
Taux	-		
Alimentation		3'843'393	3'960'972
Total péréquation directe	(220.0.3520.00)	2'287'009	2'353'450
REFORME POLICIERE			
Charges pour commune sans police	-		
Répartition solde	249'223	249'223	256'850
Total de la réforme policière	(610.0.3521.03)	249'223	256'850
TOTAL PEREQUATION DIRECTE , INDIRECTE ET POLICE			
Total net		6'438'704	6'632'150

16. Tableau des emprunts

TABLEAU DES EMPRUNTS AU 31.12.2018 PAR ECHEANCE CHRONOLOGIQUE

Etablissement	Capital contracté	Solde au 01.01.19	Taux	Durée	No de compte au bilan	Intérêts	Genre de contrat	Echéance	Forme
COURT TERME									
Banque	1'000'000	1'000'000	0.35%	6 mois	9221.53	220.3210.00	Avance à terme fixe		pour liquidités (provisoires)
TOTAL COURT TERME	1'000'000	1'000'000							

LONG TERME									
Retraites Populaires Vie	1'500'000	1'500'000	3.05%	10 ans	9221.43	220.3223.43	Emprunt par obligation simple	29.06.2019	Remplacement emprunt UBS échu au 27.06.09
PostFinance 2015	3'000'000	3'000'000	0.35%	5 ans	9221.51	220.3223.52	Avance à terme fixe	23.10.2020	(renouvellement 2 x emprunt 1 mio échu 23.10.15 + 29.06.2016) avis de débit CCP
PostFinance 2015	1'000'000	1'000'000	0.38%	6 ans	9221.50	220.3223.51	Avance à terme fixe	16.06.2021	(renouvellement emprunt 1 mio échu 15.06.15) avis de débit CCP
PostFinance 2012	2'500'000	2'500'000	1.32%	10 ans	9221.46	220.3223.48	Reconnaissance de dette	02.09.2022	Remplacement emprunt RP échu le 27.06.12
BCV	7'000'000	7'000'000	1.66%	10 ans	9221.49	220.3223.50	Avance à terme fixe	01.04.2024	Renouvellement emprunt 3 mios BCV échu 31.3.14 + nouvel emprunt 3 mios anticipation renouvellement emprunts Postfinance échéance 2015+2016

Etablissement	Capital contracté	Solde au 01.01.19	Taux	Durée	No de compte au bilan	Intérêts	Genre de contrat	Echéance	Forme
BCV	5'000'000	5'000'000	0.89%	8 ans	9221.52	220.3223.53	Avance à terme fixe	29.09.2025	Remplacement emprunt UBS échu le 19.05 et nouvel emprunt de 4 mios
Retraites Populaires Vie	1'500'000	1'500'000	2.20%	20 ans	9221.45	220.3223.47	Emprunt par obligation simple	30.06.2032	Pour trésorerie courante
Postfinance	6'000'000	5'400'000	2.49%	20 ans	9221.48	220.3223.49	Reconnaissance de dette	30.09.2033	Rempl. Emprunt Postfinance échu en 18.11.2013 et 02.12.2013 de 1,5 + 1 mios + nouvel emprunt de 3.5 mios
Crédit Suisse	7'000'000	5'950'000	2.60%	30 ans	9221.47	220.3223.45	Avance à terme fixe	26.09.2042	Remplacement emprunt CIP échu le 28.9.2012 et nouvel emprunt de 5.5 mios
TOTAL LONG TERME	34'500'000	32'850'000							

L'emprunt à court terme d'un million n'est pas souscrit à ce jour. Il ne figure donc pas dans le total long terme »

Sous réserve des éventuels emprunts à contracter pour les futurs préavis